



APPEL A PROJET 2022 POUR LES ACTIONS 2022/2023

Cité éducative de Sainte-Geneviève- des-Bois, Fleury-Mérogis, Saint-Michel-sur-Orge

Ce guide d'appel à projet a pour objet de mettre à disposition des porteurs de projets l'ensemble des éléments indispensables à la proposition, la rédaction et la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Cité éducative

1. PRESENTATION DE LA CITE EDUCATIVE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET FLEURY-MEROGIS

Les cités éducatives consistent en une grande alliance de l'ensemble des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles visent à intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans avant, pendant, autour et après le temps scolaire. L'objectif premier est de renforcer la coordination et la complémentarité entre les actions et les dispositifs.

Ce label est attribué par l'Etat pour une durée de 3 ans sur un périmètre précisé dans le cadre d'une convention de labellisation tripartite entre les collectivités, la Préfecture et l'Education Nationale.

Dans le cadre de la cité intercommunale Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Fleury-Mérogis), le périmètre est celui des quartiers suivants :

- Les Aunettes et la Grange aux cerfs à Sainte Geneviève des Bois



- Les Aunettes à Fleury Merogis
- Le Bois des Roches à Saint Michel sur Orge

Les trois **objectifs nationaux** fixés aux cités éducatives

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles pour la réussite de tous

2. REPERES SUR LE THEME

La Cité éducative est un dispositif d'Etat venant soutenir les politiques publiques qui œuvrent déjà sur notre territoire à favoriser l'égalité des chances.

Il vise notamment à :

- Élaborer et déployer une **stratégie** éducative ambitieuse
- Bâtir un **écosystème** de coopération des acteurs éducatifs autour de l'Ecole
- **Intensifier** les prises en charges éducatives des enfants, des jeunes jusqu'à 25 et leur famille, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.
- **Accompagner les jeunes vers l'autonomie, l'insertion et l'engagement**

3. LES AXES STRATEGIQUES DE LA CITE EDUCATIVE

La Cité éducative de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis est fondée sur **4 axes stratégiques**, spécifiques aux problématiques rencontrées sur le territoire local ainsi les projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

1/ RENFORCER LA COHERENCE ET LA CONTINUITE EDUCATIVE

EX : Actions visant à favoriser l'interconnaissance des acteurs de la cité, la prise en charge du décrochage et toutes les actions qui peuvent répondre à des enjeux collectifs aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire ou extrascolaire (entrée en CP, en collège ou en lycée, lutte contre le harcèlement, usages du numérique, formation aux valeurs de la République...)

2/ FAVORISER MOBILITE-MIXITE-CITOYENNETE

EX : Actions permettant aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leur environnement et de s'ouvrir au monde ; de développer des pratique artistiques, culturelles et sportives ; promouvoir l'égalité filles-garçons



3/ PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET PREVENTION

EX : construire des actions citoyennes, solidaires, environnementales ; rendre les parents acteur de la prévention ; favoriser les initiatives jeunes et lutter contre toutes les formes d'addiction

4/ AMELIORER L'ORIENTATION ET INSERTION

Ex : parcours de découverte des métiers, accès aux droits, actions en faveur des jobs d'été

4. LES ACTIONS CONCERNEES

Les actions devront concerner **AU MINIMUM 2** des villes labellisées. Les actions éligibles peuvent être construites autour de :

- La mise en place d'espaces et de temps d'échanges, d'expression et de débat avec les jeunes
- Des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation dans le champ de la santé, la lutte contre le harcèlement, la lutte contre les discriminations, l'égalité-filles/garçons
- La réalisation de projets traitant des thématiques précitées
- L'incitation et la mobilisation des jeunes autour de la notion de l'engagement citoyen
- La mise en place de réseaux d'échanges et de pratique favorisant la dynamique entre acteurs éducatifs
- Le déploiement de projets autour de la parentalité et l'implication des parents dans le parcours de leur enfant
- La promotion des actions en faveur de l'ouverture culturelle et sportive
- La découverte des métiers et l'amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Une attention particulière sera portée aux actions présentant un caractère innovant.



5. CRITERES ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Candidats éligibles à l'appel à projets : les acteurs éducatifs des villes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis dans toute leur diversité : associations, collectivités locales, écoles du 1^{er} degré, collèges, organismes publics.

Domaines dont le projet doit relever : La lutte contre le décrochage scolaire à tous les âges, la fracture numérique, la parentalité, l'accès aux droits, la lutte contre le harcèlement, l'égalité filles-garçons, l'accès à la culture et aux sports, la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Zones géographiques d'intervention : La géographie prioritaire (politique de la ville, REP) de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Fleury-Mérogis

Publics cible : les enfants et jeunes âgés de 0 à 25 ans et leurs parents, les professionnels et bénévoles du territoire

Critères de financements des projets :

- Le financement de la Cité éducative ne pourra **pas dépasser 80%** du coût du projet (les demandes de co-financements sont vivement recommandées)
- Concernant les projets hors établissements scolaires, le **montant minimum** sollicité devra être **égal ou supérieur à 5000€**
- **Pour les établissements scolaires du 1^{er} ou 2nd degré** : les demandes de subvention **inférieures à 5000€** seront instruites par le collège chef de file Paul Eluard dans le cadre des fonds de la Cité

Critères de recevabilité des projets :

- Respect des délais de transmission du dossier,
- Budget prévisionnel équilibré,
- Définition des critères d'évaluation du projet,



Socle de critères d'analyse des projets défini selon :

- Pertinence du projet au regard des besoins repérés,
- Public concerné,
- Ressources de la structure pour mener à bien le projet,
- Coût du projet,
- Recherche de cofinancements,
- Partenariats locaux mis en place,
- Caractère innovant du projet,
- Dimension participative du projet, et plus particulièrement pour le public jeune.

Communication

Le logo de la Cité éducative devra figurer dans chaque outil de communication

6. CALENDRIER

	JUIN 2022	JUILLET 2022	AOUT 2022	SEPTEMBRE 2022	DECEMBRE 2022	JUIN 2023
Lancement de l'appel à projet	07/06/22					
Clôture de l'appel à projet : Dépôts sur Dauphin + envoi des fiches projets		15/07/22 Date limite				
Instruction et arbitrages par le COFIL			Fin août	Début septembre		
Notification				Mi-septembre		
Justification du projet / bilan					Pour les projets en année civile	Pour les projets en année scolaire



NOUS CONTACTER :

Comité technique de la Cité éducative :

Benoît FEVRE Directeur de l'Education 01 69 46 80 02/ 06 99 55 48 29 benoit-fevre@sgdb91.com	Sara DALI Responsable des actions socio- éducatives 01 69 72 26 91 / 06 89 02 01 85 sara.dali@saintmichel91.fr	Céline DA COSTA DGA Solidarités et prévention 01.69.46.72.04/06.33.15.78.26. dacosta@mairie-fleury-merogis.fr
---	---	---





FICHE PROJET

CITE EDUCATIVE

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, FLEURY-MEROGIS

Cadre réservé à l'administration

Fond de la Cité éducative (P 230)

P 147

STRUCTURE	Nom de la structure : <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> Lycée <input type="checkbox"/> Villes <input type="checkbox"/> Autre :
REFERENT DU PROJET	Nom : Prénom : Fonction : Téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail : @
INTITULÉ DE L'ACTION / DISPOSITIF	
AXE STRATEGIQUE (Cochez la ou les cases correspondantes)	<input type="checkbox"/> RENFORCER LA COHERENCE ET LA CONTINUITE EDUCATIVE <input type="checkbox"/> FAVORISER LA MOBILITE ET LA MIXITE <input type="checkbox"/> ENGAGEMENT ET PREVENTION <input type="checkbox"/> ORIENTATION ET INSERTION
CONTEXTE/ CONSTATS	
OBJECTIFS	



PUBLIC VISE	<input type="checkbox"/> 0-3 ans <input type="checkbox"/> 3-6 ans <input type="checkbox"/> 6-12 ans <input type="checkbox"/> 12-16 ans <input type="checkbox"/> 16-25 ans				
DESCRIPTIF SUCCINCT DE L'ACTION					
PARTENAIRES SOLLICITES					
COÛT GLOBAL DU PROJET					
CO-FINANCEURS SOLLICITES	<input type="checkbox"/> Etat	Montant :.....			
	<input type="checkbox"/> Département	Montant			
	<input type="checkbox"/> CAF	Montant :.....			
	<input type="checkbox"/> Commune	Montant			
	<input type="checkbox"/> Autre (precisez).....	Montant			
SUBVENTION CITE EDUCATIVE SOLLICITEE					
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	CALENDRIER PREVISIONNEL				
	INDICATEURS (De suivi, d'impact, effet levier de l'action)				
	RESULTATS ATTENDUS				
	COMMUNICATION				

Le/..../20....

Signature du porteur de l'action et cachet



BUDGET PREVISIONNEL CITE EDUCATIVE

Nom de la STRUCTURE :

Intitulé de l'action :

CHARGES	Montants prévus	PRODUITS	Montants prévus
60 - Achats	0 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0 €
Autres achats non stockés		Recettes d'activités (pour les non-adhérents)	
Alimentation, boisson		Participations aux activités (pour les adhérents)	
Eau, gaz, électricité, combustible		Prestations de services CAF	
Fournitures administratives		Produits d'activités annexes	
Fournitures scolaires		74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs	0 €	Etat	
Sous-Traitance		DDETS	
Locations mobilières et immobilières		Emplois aidés par l'Etat (CNASEA)	
Entretien et réparation		Fonds Européens (FSE, FEDER)	
Assurances		Collectivités territoriales	0 €
Documentation		Conseil Régional	
Versements à des organismes de formation		Département	
Colloques, séminaires, conférences		Emplois aidés par le Conseil général (CNASEA)	
62 - Autres services extérieurs	0 €	Commune	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires		Communauté de communes ou d'agglomération	
Rémunérations personnels affectés par la collectivité de rattachement		Dispositif de réussite éducative	
Publicité, publications			
Transports collectifs			
Formations		Organismes semi-public	0 €
Indemnité au comptable et aux régisseurs		Caisse d'Allocations Familiales	
Fêtes et cérémonies		Caisse des Dépôts et Consignations	
Autres frais extérieurs		Chambres de commerce	
63 - Impôts et taxes	0 €	Subventions privées	
Versement transport			
Cotisations au centre de gestion fonction publique T.		75 - Autres produits de gestion courante	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	atténuation de charges	
Rémunérations du personnel		76 - Produits financiers	0 €
Charges sociales		Report / Reliquat	
Allocations chômage			
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	77 - Produits exceptionnels	
Secours et dots		Mandats annulés	
66 CHARGES FINANCIERES	0 €	Avance de trésorerie	
Intérêts de l'emprunt		78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
Agios bancaires		Amortissements	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	Provisions	
Titres annulés			
Avance de trésorerie		TOTAL DES PRODUITS	0 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions		87 - Contributions volontaires en nature	
Amortissements		Bénévolat	
Provisions		Prestations en nature	
TOTAL DES CHARGES		Dons en nature	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		TOTAL DES PRODUITS (B)	0 €
Secours en nature		RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A) *	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES (A)	0 €		

